

VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE

M.R.C. DE JOLIETTE

RÈGLEMENT 2228-1-2024

Modifiant le règlement 2228-2023 lequel décrète des travaux d'agrandissement et d'amélioration du garage municipal ainsi qu'un emprunt de 5 028 000 \$ à ces fins afin d'y majorer le montant de l'emprunt

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le règlement 2228-2023 afin de réaliser qu'il y a lieu de procéder à des travaux d'agrandissement et d'amélioration du garage municipal, ce projet faisant partie du programme triennal d'immobilisations pour 2023-2024-2025;

ATTENDU que les estimations préliminaires du projet ont été revues par les professionnels mandatés par la Ville;

ATTENDU qu'il y a lieu de majorer le montant de l'emprunt en conséquence;

ATTENDU la présentation du projet de règlement, le dépôt de ce dernier et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil tenue le **12 février 2024** tel que le requiert la loi;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal décrète et statue ce qui suit :

1. Le titre du règlement est modifié en remplaçant le montant de 5 028 000 \$ par le montant à 7 806 400 \$.
2. L'article 2 est modifié en remplaçant l'annexe « A » par celle jointe au présent règlement sous l'annexe « Annexe A - Révisé ».
3. L'article 3 est modifié en remplaçant le montant de 5 028 000 \$ par le montant à 7 806 400 \$.
4. L'article 4 est modifié en remplaçant le montant de 5 028 000 \$ par le montant à 7 806 400 \$.
5. Le présent règlement entre en vigueur selon les termes de la loi.

Robert Bibeau
Maire

Louis-André Garceau, avocat
Greffier

Adopté à la séance du conseil du **à compléter 2024**.

VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE

M.R.C. DE JOLIETTE

RÈGLEMENT 2228-1-2023

ANNEXE A- Révisé

« A » : Estimation détaillée préparée par M. Jonathan Marion, ingénieur et directeur du Service des travaux publics et génie en date du 12 janvier 2024.

Robert Bibeau
Maire

Louis-André Garceau, avocat
Greffier



ANNEXE A - RÉVISÉ

**Estimation pour demande de règlement d'emprunt
Rénovation et agrandissement du garage municipal**

Description	Coûts estimés initiaux	Coûts estimés mis à jour
Coûts des travaux selon Estimation consortium Massicotte, Maloney, Morissette, GBI		
Agrandissement		3 588 186,30 \$
Réaménagement		978 886,90 \$
Groupe électrogène		253 575,00 \$
Allocation réhabilitation parasismique		920 000,00 \$
Total des coûts directs	3 697 534,50 \$	5 740 648,20 \$
Frais incidents taxables		
Honoraires professionnels (max. 10%)	369 753,45 \$	574 064,82 \$
Imprévus (max. 10%)	369 753,45 \$	574 064,82 \$
Total des coûts taxables	4 437 041,40 \$	6 888 777,84 \$
Taxes nettes et frais de financement		
Taxes nettes	221 297,44 \$	343 577,79 \$
Frais de financement (max. 10%)	369 753,45 \$	574 064,82 \$
Total	5 028 092,29 \$	7 806 420,45 \$
Estimation du règlement	5 028 000,00 \$	7 806 400,00 \$

12-janv-24

Préparé par : Jonathan Marion ing., M. Ing.
Directeur Génie et Travaux publics